

# L'Info Télémédecine

## La télémedecine en chiffres en 2021

(Données 2021 contrôle de gestion)



5 244 téléconsultations

5 974\* Actes de télémedecine  
du 01 au 31 janvier 2021

730 télé-expertises

Part des TLC/Consultations

1.74%



NEW

TÉLÉMEDECINE

Vous pouvez désormais retrouver toute l'actualité de télémedecine sur le site internet du CHU de Rouen dans la rubrique « des prises en charge adaptées »

<https://www.chu-rouen.fr/patients-public/telemedecine/>



### RAPPEL

TÉLÉCONSULTATIONS PAR TÉLÉPHONE:  
ARRÊT DES MESURES DÉROGATOIRES



Dès le début de la crise sanitaire, des mesures dérogatoires aux conditions habituelles de prise en charge et de facturation ont été mises en place par les pouvoirs publics:

- ⇒ Cela concernait notamment la possibilité de réaliser une téléconsultation par téléphone sous certaines conditions (pour les patients en zone blanche ou ne disposant pas d'un terminal permettant la vidéotransmission, patient présentant les symptômes de l'infection ou étant reconnu atteint du Covid-19, patient âgé de plus de 70 ans, patient atteint d'une affection de longue durée (ALD), patiente enceinte).

**Pour rappel, cette dérogation a pris fin le 1er juin 2021: il n'est plus possible de réaliser une téléconsultation sans utiliser la plateforme Therap-e**

- ⇒ Vous pouvez trouver la fiche réflexe pour se connecter à l'outil Therap-e sur GEDI

*Décret n° 2021-271 du 11 mars 2021 modifiant le décret n° 2021-13 du 8 janvier 2021 prévoyant l'application de dérogations relatives au bénéfice des indemnités journalières et de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail ainsi qu'aux conditions de prise en charge par l'assurance maladie de certains frais de santé afin de lutter contre l'épidémie de covid-19.*



## Evolution des conditions de prise en charge de la téléexpertise depuis le 1er avril 2022

- 1 Ouverture de la téléexpertise à tous les patients :** *jusqu'alors réservée aux patients pour lesquels l'accès aux soins devait être facilité au regard de leur état de santé ou de leur situation géographique, au profit de tous les patients*
- 2 Ouverture de la téléexpertise à tous les professionnels de santé comme requérants :** *tous les professionnels de santé peuvent désormais demander une téléexpertise à un médecin dans la limite de 4 fois par an et par patient*
- 3 Création d'un niveau unique de téléexpertise**
- 4 Création d'un acte de requérant (RQD) en remplacement du forfait requérant.**



### Rémunération des téléexpertises

Depuis le 1er avril 2022

**1 seul niveau**

Limite de 4 actes/an/médecin pour un même patient

Médecin requérant: 10 €

Médecine requis: 20 €

#### En savoir +

A propos de l'arrêté du 22 septembre 2021 portant approbation de l'**avenant n° 9 à la convention nationale** organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016

[Extrait du JORF n°0224 du 25 septembre 2021](#)

## La HAS publie 5 référentiels de télésurveillance médicale

D'ici le 1er juillet 2022, le remboursement de la télésurveillance médicale va être généralisé pour plusieurs pathologies après 7 ans d'expérimentation dans le cadre du programme ETAPES.

Pour permettre aux industriels et professionnels de santé de se préparer « au cadre pérenne », la Haute autorité de santé (HAS) a publié le 26 janvier 2022 des référentiels pour les solutions de télésurveillance dans quatre pathologies :

- Diabète
- insuffisance cardiaque chronique
- insuffisance rénale chronique
- insuffisance respiratoire chronique

Un cinquième référentiel pour les patients porteurs de prothèses cardiaques implantables à visée thérapeutique (défibrillateurs et stimulateurs cardiaques implantables) a été publié le 21 mars 2022.

Chaque référentiel définit « les conditions de prescription de la télésurveillance; les spécifications techniques minimales requises pour les dispositifs médicaux numériques et accessoires de collecte; les conditions de distribution; les conditions d'utilisation; les professionnels impliqués la qualification des professionnels exigée; l'organisation de la télésurveillance médicale; les dispositions minimales nécessaires pour assurer la qualité des soins et le suivi de l'utilisation de la télésurveillance médicale » .

Chaque référentiel a été construit à partir du cahier des charges du programme ETAPES après consultation des parties prenantes.

Au CHU de Rouen sont expérimentées la télésurveillance et l'accompagnement thérapeutique de l'insuffisance cardiaque chronique, la télésurveillance de dispositifs cardiaques implantables, la télésurveillance de patients porteurs d'une assistance circulatoire et la télésurveillance du diabète , du diabète gestationnel et du diabète pédiatrique.

### Pour notre prochaine newsletter

Vous souhaitez valoriser vos projets Télémédecine ?

Contactez-nous: [Telemedecine@chu-rouen.fr](mailto:Telemedecine@chu-rouen.fr)